

JUGEMENT

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } DANS LA COUR SUPERIEURE
District de Québec

No. 599.

Le dix-septième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze

PRÉSENT :

L'Honorable juge Sir LOUIS NAPOLÉON CASAULT.

Loop Sewell Odell, marchand et industriel, de la cité de Québec,

vs.

DEMANDEUR :

Dame Marie-Louise Laurentine Gregory, épouse séparée quant aux biens, par contrat de mariage du dit Loop Sewell Odell, de la cité de Québec.

DÉFENDERESSE.

La Cour, ayant examiné la procédure et la preuve de record et entendu les parties, par leurs avocats sur le mérite, la présente cause ayant été inscrite aux enquêtes et mérite en même temps ; Attendu que le Demandeur poursuit la Défenderesse, sa femme, en séparation de corps pour cause d'adultère avec des personnes spécialement nommées dans les particularités obtenues par la Défenderesse ; Attendu que celle-ci a plaidé une dénégation générale et spéciale, pardon, par le Demandeur, de ce qui s'était passé entre elle et l'une de ces personnes, et que, malgré ce pardon, voulant se débarrasser d'elle, il avait annoncé des preuves fausses et menson-